

C. E. F. B. T. P.

Centre d'Etudes et de Formation du Bâtiment et des Travaux Publics.

Association Loi 1901 enregistrée sous le N°W343001561.

28 bis, Faubourg du 12 avril.

30220 Aigues-Mortes.

Enregistré par le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle sous le N°91340581034.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Téléphone : + 33 975 564 065.

Télécopie : + 33 466 930 682.

Site Internet : www.cefbtp.org

Mailto : contact@cefbtp.org



C. E. F. B. T. P. est membre :

Chambre des Experts Agrés Communauté Européenne. (CEACE).

Compagnie Nationale des Experts Immobiliers. (CNEI).

Conseil Supérieur National de l'Expertise. (CSNE).

C. E. F. B. T. P.

Centre d'Etudes et de Formation du Bâtiment et des Travaux Publics.

Association Loi 1901 enregistrée sous le N°W343001561.

28 bis, Faubourg du 12 avril.

30220 Aigues-Mortes.

Enregistré par le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle sous le N°91340581034.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Téléphone : + 33 975 564 065.

Télécopie : + 33 466 930 682.

Site Internet : www.cefbtp.org

Mailto : contact@cefbtp.org

Des professionnels au service de votre professionnalisme.

Tous nos formateurs sont des professionnels du diagnostic immobilier et le pratique au quotidien ;

Toutes nos formations comportent un stage terrain ;

Nous vous fournissons une trame de rapport exploitable ;

Nous ne vendons rien, nous sommes de vrais indépendants, et surtout les derniers.

Faites que nous puissions le rester.

SOMMAIRE.

Sommaire.	Page : 03.
L'équipe.	Page : 04.
Nos Objectifs.	Page : 05.
Nos conditions générales.	Page : 06.
Règlement intérieur.	Page : 07.
Nos partenaires.	Page : 09.
Nos partenaires LOGICIELS.	Page : 10.
Nos partenaires MATERIELS.	Page : 11.
Nos partenaires AUTRES.	Page : 12.
Nos partenaires HEBERGEMENT.	Page : 13.
Les formations au catalogue.	Page : 15.
Liste des formations du catalogue.	Page : 16.
Rappels des Durées et des tarifs des formations 2008.	Page : 66.
Le dossier d'inscription.	Page : 67.
Le Calendrier des formations.	Page : 68.

L'EQUIPE.

Votre interlocutrice : SYLVIE.

C'est la personne chargée de tous les contacts avec vous.

Elle doit dans les délais les plus courts vous renvoyer :

- Votre convention de stage.
- Vous confirmer votre ou vos dates de stage.
- Enregistrer votre paiement.
- Préparer vos attestations de stage.
- Préparer vos attestations de présence.
- Répondre à toutes vos questions d'ordre générales.

Les Intervenants :

- Seuls des intervenants qualifiés dans chaque domaine abordé dispensent les cours.
- Ils organisent les mises en pratique ou les contrôles de connaissances.
- Ils sont tous expérimentés et vous pourrez ainsi profiter de leur expérience.
- Ils exercent le même métier que vous au quotidien.
- Ils gardent la pleine propriété et responsabilité du contenu de leurs modules.

- Une équipe constituée 10 formateurs se tient à votre disposition.
- Vous découvrirez leurs domaines de compétences respectifs.

NOS OBJECTIFS.

Votre accueil à CEFBTP.

Effectifs : Selon les stages, nous limitons à 15 stagiaires en moyenne le nombre de participants, de façon à permettre une bonne participation de chacun.

Salle de formation : Des locaux climatisés et entièrement équipés, donnent à nos formations une excellente convivialité.

Déjeuner de midi : Accompagné de votre formateur, vous irez déjeuner dans un restaurant à proximité ou sur le lieu de formation.

Lieux de formation : Aigues-Mortes, mais des stages peuvent être organisés dans les villes suivantes (en fonction des inscriptions) : Bordeaux, Toulouse, Marseille Nice, Lyon, Lille ainsi que sur l'Île de la Réunion.

Les moyens de CEFBTP.

Moyens matériels : Rétro- projection et vidéo projection en grand écran.

Moyens humains : Seuls des intervenants qualifiés dans chaque domaine abordé dispensent les cours et organisent les mises en pratique ou les contrôles de connaissances.

Support de stage : Remise de supports de cours qualitatif reprenant l'essentiel de la formation et comprenant des photographies en couleurs.

Remise de modèles de rapports : Sur support informatique.

Pratique : Certains stages permettent une mise en situation réelle du stagiaire via la visite de sites.

Contrôles de connaissances : QCM, rédaction de rapport type suivant la formation.

Attestation de formation : Délivrée à la fin de chaque session.

Service après vente : Assistance téléphonique (technique, juridique) gracieuse sur les six mois suivants la formation.

NOS CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT.

Le règlement doit être joint au bulletin d'inscription, celle-ci n'étant validée qu'après encaissement du règlement. Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de CEFBTP sans escompte.

Le prix du stage est indiqué sur la fiche de la formation demandée, la convention ou le devis de formation demandé. Tout stage commencé est dû en totalité à CEFBTP.

En cas de désistement du stagiaire :

1. 48 heures avant le début du stage : Le montant de la formation reste acquis en totalité à CEFBTP.
2. Entre 48 heures et 10 jours avant le début du stage : Le remboursement de l'inscription est fixé à 50 % du montant de la formation.
3. Si l'annulation intervient plus de 10 jours avant le début du stage : Le remboursement sera de 70 %. (30 % restant acquis à CEFBTP pour frais de dossier).

CEFBTP se réserve le droit d'ajourner ou reporter le stage et informe alors le futur stagiaire et / ou son entreprise dans les plus brefs délais.

Toute entreprise peut, jusqu'à la veille du stage, remplacer un stagiaire par un autre.

Les prix indiqués ne comprennent ni frais de transport ni les frais d'hébergement ni les repas de midi. En revanche, ils incluent la documentation remise aux participants.

Le montant des frais d'inscription peut être pris en charge par les organismes paritaires au titre de la formation continue.

Dans ce cas il est demandé de préciser au moment de l'inscription toutes les coordonnées de votre organisme pour éviter toute erreur de facturation.

En cas de contestation ou litige, quelque soit leur importance, les tribunaux de notre siège social sont seuls compétents.

Loi informatique et liberté : Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé à CEFBTP, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés », l'entreprise ou le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification.

NOTA : La vocation de CEFBTP est la formation technique. A l'issue il vous est délivré une attestation de présence ou une attestation de compétence selon le type de stage.

Le suivi des formations CEFBTP n'implique pas de fait l'obtention d'une assurance en responsabilité civile professionnelle ou autre.

Il appartient au stagiaire de solliciter tout assureur qui au regard de son dossier peut accepter ou ne pas accepter de couvrir le ou les risques sollicités.

Nous rappelons à tous nos stagiaires que ce document est non contractuel, seules les informations figurant sur la convention de stage nous engagent.

Nos prix sont établis au 1^{er} octobre 2005, en fonction des conditions économiques en vigueur à cette date. Toute modification de ces conditions, peut entraîner un changement de tarif dont le stagiaire sera informé selon les dispositions légales et réglementaires.

Nos prix sont calculés pour un maximum de 15 stagiaires et un minimum de 12 inscrits. Par manque de participants les formations pourront être annulées jusqu'à 7 jours avant la date du début des formations.

Toutefois la formation pourra être maintenue mais dans un autre lieu ou région. Le stagiaire reste libre de refuser cette modification sans que les frais prévus en cas de désistement du stagiaire ci-dessus, lui soient appliqués.

Les inscriptions seront attribuées dans l'ordre d'arrivée du dossier complet

REGLEMENT INTERIEUR.

Règlement conforme au décret du 23 octobre 1991.

Article 1 : Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 920-5-1 et R 922-1 à R 922-12 du Code du travail.

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires et ce pour la durée de la formation suivie.

Hygiène et sécurité.

Article 2 : La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Discipline générale.

Article 3 : Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'entrer dans l'établissement en état d'ivresse ;
- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux ;
- De quitter le stage sans motif ;
- D'emporter aucun objet sans autorisation écrite ;
- De fumer dans les locaux ;
- D'avoir une tenue, des propos ou des attitudes choquantes pour les autres stagiaires.

Sanctions.

Article 4 : Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- Blâme ;
- Exclusion définitive de la formation.

Garanties disciplinaires.

Article 5 : Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 6 : Lorsque le Directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par LRAR ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Article 7 : Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme.

La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté.

Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.

Article 8 : La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous la forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article 9 : Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la commission de discipline.

Article 10 : Le Directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 11 : Pour chacun des stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours.

Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

Article 12 : Le Directeur de l'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage.

Lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée, il dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Article 13 : Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer au stage.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R. 922-8 et R. 922-9.

Article 14 : Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation.

Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 15 : En ce qui concerne les dossiers de rémunération, le stagiaire est responsable des éléments et documents remis au centre, il doit justifier l'authenticité sous sa propre responsabilité.

Publicité du règlement.

Article 16 : Un exemplaire du règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive) ou affiché dans les locaux du Centre de formation.

NOS PARTENAIRES.

Nos partenaires sont **les vôtres**.

Ils répondent à des critères précis qui vous sont précisés, ci-dessous.

Ils se sont engagés auprès de nous :

- A vous écouter,
- Vous fournir l'ensemble des informations que vous attendez,
- Mettre en place toutes les solutions pouvant vous permettre d'acquérir au mieux de vos intérêts les équipements proposés,
- Une seule personne par Entreprise sera votre interlocuteur

Cette rubrique sera enrichie régulièrement en fonction de notre agrément.

Nous sommes un centre de formation et rien qu'un centre de formation, nous ne vendons rien pour notre propre compte, ni logiciels, ni matériels.

Nous sommes indépendants et tenons à le rester.

Dans ce métier de formation ainsi que dans le votre le mélange des genres est plus que courant. **NOUS REFUSONS CETTE DEMARCHE MERCANTILE ET DEMAGOGIQUE.**

Cette rubrique libre de toute publicité est la votre, vous pouvez de votre côté nous signaler les Entreprises avec lesquelles vous avez noué des liens, nous restons néanmoins maître de les faire ou non figurer dans notre liste.

En pages suivantes vous avez les rubriques qui vous intéressent :

1. Logiciels,
2. Matériels,
3. Autres,
4. Hébergement.

NOS PARTENAIRES : LOGICIELS.

Société : EDIBATEC. Editeur logiciel DPE.

Adresse : 12, rue Colbert. 63010 Clermont-Ferrand Cedex 1.

Téléphone : 04 73 93 33 57

Site Internet : <http://www.edibatec.org>

Votre interlocuteur : M. Vincent JAMMET.

Télécopie : 04 73 34 10 04

E. Mail : edibatec@edibatec.org

NOS PARTENAIRES : MATERIELS.

Société : PROTEC.

Adresse : 8, Avenue du 1^{er} Mai. 91120 PALAISEAU.

Téléphone : 01 69 32 01 10.

Site Internet : www.laboratoiresprotec.com

Votre interlocuteur : M. Eric MILLE.

Télécopie : 01 69 32 02 00.

E. Mail : e.mille@laboratoiresprotec.com

Société : ECOM.

Adresse : 8, rue des Lilas. 67451 MUNDOLSHEIM.

Téléphone : 03 88 18 47 77.

Site Internet : www.ecom.com

Votre interlocuteur : M. Christian ARVOR.

Télécopie : 03 88 200 270.

E. Mail : c.arvor@ecom.fr

Portable : 06 75 52 46 24

Téléphonez nous pour connaître le code (Remise de 12 % sur le tarif).

Société : CATU.

Adresse : 10 à 20, Avenue Jean Jaurès. 92220 BAGNEUX.

Téléphone : 01 42 31 46 46.

Site Internet : www.catuelec.com

Votre interlocuteur : M. Christian PESONTI.

Télécopie : 01 42 31 46 32.

E. Mail : christian.pesonti@catuelec.com

Portable : 06 07 82 89 13.

Téléphonez nous pour connaître votre code de remise.

Société : NanoSense.

Adresse : 123, rue de Bellevue. 92100 Boulogne Billancourt.

Téléphone : 01 41 41 00 02.

Site Internet : www.nano-sense.com

Votre interlocuteur : M. Elias Ottolini.

Télécopie : 01 41 41 06 72.

E. Mail : ottolini@nano-sense.com

Portable : N. C.

Téléphonez nous pour connaître votre code de remise.

NOS PARTENAIRES : AUTRES.

Société : PROTEC.

Adresse : 8, Avenue du 1^{er} Mai. 91120 PALAISEAU.

Téléphone : 01 69 32 01 10.

Site Internet : www.laboratoiresprotec.com

Votre interlocuteur : M. Eric MILLE.

Télécopie : 01 69 32 02 00.

E. Mail : e.mille@laboratoiresprotec.com

Société : CIRAD.

Adresse : 73, rue Jean-François Breton. 34398 Montpellier Cedex 5.

Téléphone : + 33 467 614 498.

Site Internet : www.cirad.fr/ur/bois-tropicaux.

Votre interlocutrice : Marie-France THEVENON.

Télécopie : + 33 467 616 165.

E. Mail : isabelle.chalon@cirad.fr

Société : PROTEXI. DOMBLIDES Assurances. RCP ; Tous risques matériels.

Adresse : 293, Cours de la Somme. 33800 Bordeaux.

Téléphone : + 33 825 167 177.

Site Internet : www.protexi.fr

Votre interlocuteur : Charles de Castelbajac.

Télécopie : + 33 556 922 882.

E. Mail : ccastelbajac@orange.fr

NOS PARTENAIRES : HEBERGEMENT.

Hébergement sur AIGUES-MORTES. 30220. Par ordre Alphabétique.

Hôtel CANAL. 2 **

440, Route de Nîmes. Aigues-Mortes.

Téléphone : 0 466 805 004.

Télécopie : 0 466 805 032.

Hôtel des CROISADES.

2, rue du Port. Aigues-Mortes.

Téléphone : 0 466 536 785.

Télécopie : 0 466 537 295.

Hôtel LE MAS DES SABLES. 3*.**

CD 979. Route de Nîmes.

Téléphone : 0 466 537 973.

Télécopie : 0 466 537 712.

Hôtel LE MEDIEVAL.

296, Route de Nîmes.

Téléphone : 0 466 537 648.

Télécopie : 0 466 537 648.

Hôtel DES QUATRES VENTS. 2.**

939, Route de Nîmes.

Téléphone : 0 466 536 810.

Télécopie : 0 466 539 851.

Hôtel Restaurant CARRIERE. 2.**

20, rue Pasteur.

Téléphone : 0 466 537 307.

Télécopie : 0 466 538 475.

Hôtel Restaurant L'ESCALE.

3, Avenue de Constance.

Téléphone : 0 466 537 114.

Télécopie : 0 466 537 674.

Hôtel Restaurant LES TEMPLIERS.

23, rue de la République.

Téléphone : 0 466 536 656.

Télécopie : 0 466 536 961.

Hôtel SAINT LOUIS. 3*.**

10, rue Amiral Courbet.

Téléphone : 0 466 537 268.

Télécopie : 0 466 537 592.

Hôtel TOUR DE CONSTANCE.

1, Boulevard Diderot.

Téléphone : 0 466 538 350.

Télécopie : 0 466 .

Hostellerie des REMPARTS.

Téléphone : 0 466 538 277.

Télécopie : 0 466 537 377.

ROYAL HÔTEL. 2.**

939, Route de Nîmes.

Téléphone : 0 466 536 640.

Télécopie : 0 466 537 229.

NOS PARTENAIRES : HEBERGEMENT (SUITE).

Vous pouvez également trouver votre hébergement :

LE GRAU DU ROI 30240. Environ 5 kilomètres.

LA GRANDE MOTTE. 34280. Environ 7 kilomètres.

MONTPELLIER 34000. Environ 20 kilomètres.

Ainsi que dans de nombreuses stations du littoral méditerranéen à moins de 10 minutes par la route.

C. E. F. B. T. P.

Centre d'Etudes et de Formation du Bâtiment et des Travaux Publics.

Association Loi 1901 enregistrée sous le N° 0343035088.

28 bis, Faubourg du 12 avril.

30220 Aigues-Mortes.

Enregistré par le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle sous le N°91340581034.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Téléphone : + 33 975 564 065.

Télécopie : + 33 466 930 682.

Site Internet : www.cefbtp.org

Mailto : contact@cefbtp.org

CATALOGUE DES FORMATIONS DISPENSEES.

Liste des formations proposées.

Les formations, durées, contenus sont valables pour l'année 2008 et susceptibles de modifications.

Les tarifs sont exprimés en TTC sont valables que pour l'année 2008 et susceptibles de modifications.

Certification de surface dite Loi Carrez. DI 01.	Page : 17.
Les états parasitaires. DI 02.	Page : 18.
Connaissance de base Amiante. DI 03.	Page : 20.
Reconnaître les diverses essences des bois. DI 04.	Page : 21.
Le Dossier Technique Amiante (DTA). DI 05.	Page : 22.
Montage & contrôle de chantier de dépollution d'amiante. DI 06.	Page : 23.
Montage & contrôle de chantier de dépollution plomb. DI 07.	Page : 24.
Le risque Légionelle. DI 08.	Page : 25.
Le risque Radon. DI 09.	Page : 26.
Diagnostic du Clos et du Couvert. DI 10.	Page : 27.
Le Diagnostic Plomb dans les Peintures. (CREP) DI 11.	Page : 28.
Le Diagnostic Plomb dans l'Eau. DI 12.	Page : 29.
Création & mise en place du carnet d'entretien. DI 13.	Page : 30.
Connaître & comprendre la loi S. R. U. DI 14.	Page : 31.
Calcul des tantièmes de copropriété. DI 15.	Page : 32.
Le prêt à taux zéro (P.T.Z.). DI 16.	Page : 33.
Le dispositif de Robien & logement décent. DI 17.	Page : 34.
Les états des lieux. DI 18.	Page : 35.
L'évaluation de biens immobiliers. DI 19.	Page : 36.
Contrôle de la sécurité des piscines privées. DI 20.	Page : 37.
Contrôle des installations d'assainissement autonomes. DI 21.	Page : 38.
Contrôle des installations de gaz. DI 22.	Page : 39.
Contrôle des installations électriques. Avec HABILITATION BR. DI 23.	Page : 40.
Contrôle & conformité des installations d'ascenseur. DI 24.	Page : 41.
Le diagnostic de performance énergétique. DI 25.	Page : 42.
Stage pratique sur le terrain. DI 26.	Page : 43.
La formation commerciale dans le diagnostic immobilier. DI 27.	Page : 44.
Formation des Personnes Compétentes en Radioprotection. DI 28.	Page : 45.
Etat des risques naturels et technologiques. DI 29.	Page : 47.
Préparation à la Certification de Personne. DI 30 à DI 35.	Page : 48.
Formation courte au Diagnostic Immobilier. DI 36.	Page : 49.
Formation longue au Diagnostic Immobilier. DI 37.	Page : 52.
L'Etat de division de copropriété. DI 38.	Page : 57.
Le règlement de copropriété. DI 39.	Page : 58.
La réception de chantier. DI 40.	Page : 59.
L'évaluation des Sociétés et des titres. DI 41.	Page : 60.
Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO). DI 42.	Page : 61.
Réaliser une analyse simplifiée de la pollution des sols. DI 43.	Page : 62.
Diagnostic de l'accessibilité Handicapés DI 44.	Page : 63.
La formation initiale à l'expertise judiciaire. EJ 01.	Page : 64.
Initiation à la médiation, l'arbitrage, la conciliation. EJ 02.	Page : 65.

D'autres modules sont en préparation...Merci pour votre patience et pour vos suggestions.

CERTIFICATION DE SURFACE dite Loi CARREZ. DI 01.

Pré requis :

Avoir une formation initiale dans le BTP. Avoir au minimum 2 années d'expérience professionnelle.

Durée :

1 jour.

Objectif :

Réalisation d'un mesurage en conformité avec la Loi.

Programme :

Rappel de la notion de copropriété.

Etudes des textes réglementaires.

Présentation des loi du 10 juillet 1965 et 18 décembre 1996 et des décrets du 17 mars 1967 et 23 mai 1997.

L'importance de ces lois dans la protection des acquéreurs.

Les obligations des vendeurs.

Les responsabilités des vendeurs, des techniciens métreurs et des réalisateurs.

Comment mener les opérations expertales.

Rédaction du rapport.

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyés sur supports transparents.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier, présentation d'un appareil.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

400 € T.T.C.

LES ETATS PARASITAIRES. DI 02.

Pré requis :

Aucun pré requis n'est indispensable pour ce stage, mais il peut être utile d'acquérir des connaissances complémentaires de base par le stage : Connaissance des essences du bois.

Durée :

3 jours.

Objectif :

Etre capable de réaliser des états parasitaires dans le cadre de mutations de biens immobiliers.

Programme :

Altérations biologiques des bois d'œuvres.

Insectes nidificateurs et à larves xylophages les plus communs des insectes à larves xylophages des bois œuvrés dans la construction : Capricornes (Hylotrupes Bajulus), Hesperophanes, Vrillettes (Grosses et petites), Lyctus.

La biologie des termites.

Comment reconnaître et connaître les insectes termites, leurs altérations.

Quelles sont les espèces et sous-espèces rencontrées en France métropolitaine.

Photographies de Termites et séquelles d'attaques des termites en habitat.

Visite d'un site termité (option) : visualisation pratique des opérations de diagnostic en recherche de présences de termites : (véhicule indispensable pour chaque participant).

Cette visite sur site sera effective dans la mesure où nous pouvons convenir d'un accord avec un propriétaire occupant, dont le bâti est atteint par les termites.

Constat d'altération d'échantillons de bois attaqués, visualisation d'une termitière vivante et projection vidéo de termites vivants filmés par le CTBA sur microscope.

Le contrôle sur site en recherche de termites.

L'équipement.

L'état physique de l'expert.

La chronologie d'investigation.

Le droit applicable et à venir en termes de xylophages et notamment de termites.

Le décret n°92-1074 du 2 octobre 1992 (article 10).

Les arrêtés municipaux, préfectoraux : (analyse).

La Loi dite " termite " du 8 Juin 1999.

Les décrets d'application de la loi termites et ses annexes.

Le rapport écrit : le fond obligatoire de l'état parasitaire.

Son squelette.

Sa rédaction.

Ses pièces annexes (courrier AR pour devoir de conseil, etc.).

Assurances obligatoires : R.C.P spécifique de la fonction, à jour, à joindre au rapport.

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyés par vidéo projection présentant la biologie des parasites, les dégradations qu'il faut savoir identifier, etc.
- Pratique : présentations et observation d'échantillons de bois, d'insectes, de larves. Visite d'un site significatif (option).
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire. Ce support papier contient de multiples photos couleur.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et attestation de stage : délivrée à chaque stagiaire qui a suivi la formation.

Coût du stage :

1300 € T.T.C.

CONNAISSANCE DE BASE AMIANTE. DI 03.

Pré requis :

Avoir une formation initiale dans le BTP. Avoir au minimum 2 années d'expérience professionnelle.

Durée :

3 jours.

Objectif :

Réaliser une mission de repérage de matériaux et produits contenant de l'amiante. Comprendre la rédaction un rapport de repérage.

Programme :

L'amiante, connaissance physico-chimique.

Utilisation de l'amiante dans la construction.

Les risques pour la santé.

Etude des textes législatifs et réglementaires : décret 96- 97 modifié, arrêtés et circulaires, etc.

La méthodologie générale de recherche d'amiante.

Les prélèvements, l'amiante en laboratoire.

Les grilles d'évaluation de conservation.

La préparation d'une mission de recherche d'amiante.

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyés sur supports transparents.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection de mise en situation, support papier.
- Possibilités d'intervention d'un laboratoire d'analyses.
- Documentation : un support de stage reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

1300 € T.T.C.

RECONNAITRE LES DIVERSES ESSENCES DES BOIS. DI 04.

Pré requis :

Avoir suivi une formation initiale sur les états parasitaires.

Etre technicien œuvrant dans la gestion des états parasitaires.

Durée :

4 jours.

Objectif :

Identifier les principales essences des bois et établir les liens entre les parasites entre eux.

Programme :

Les diverses essences rencontrées.

Caractéristiques physiques et chimiques des bois.

Pathologie des essences.

Les attaques des parasites et leur désignation.

Pédagogie :

- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage conforme au programme de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

1800 € T.T.C.

LE DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE (DTA). DI 05.

Pré requis :

Qui doit réaliser le dossier technique amiante ?

- Le maître d'ouvrage (Propriétaire, Donneur d'Ordre).

Qui peut constituer le dossier technique amiante et en assurer son suivi ?

- Le maître d'ouvrage (Propriétaire, Donneur d'Ordre).
- Le représentant du maître d'ouvrage par délégation.
- L'opérateur de repérage amiante.

Durée :

1 jour.

Objectif :

Etre capable de constituer le Dossier Technique Amiante et d'en assurer le suivi.

Programme :

Récapitulatif de la réglementation.

Les donneurs d'ordre concernés par le DTA.

Phasage pour la réalisation d'un rapport de repérage amiante à joindre au DTA.

Liste et modèles non exhaustive des pièces constitutives du DTA.

Vocabulaire technique de l'amiante.

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyés sur supports informatique et papier.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage conforme au programme de la formation est remis au stagiaire.

Un modèle de rapport est également remis.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

450 € T.T.C.

MONTAGE & CONTROLE DE CHANTIERS DE DEPOLLUTION AMIANTE. DI 06.

Pré requis :

Etre titulaire d'une attestation de compétence pour la recherche de l'amiante au sens de l'article 1334-29 du CSP.

Ils devront posséder le niveau Ingénieur Diplômé Bac + 5, et posséder plus de 2 ans d'expérience en Bâtiment.

Ils devront par ailleurs collaborer avec un technicien du Bâtiment niveau Bac + 2 et posséder plus de 2 ans d'expérience.

Cette formation peut permettre aux stagiaires de prétendre à la certification : OPQIBI.

Durée :

5 jours.

Objectif :

Etablir les études techniques et économiques permettant la consultation des entreprises chargées de la réalisation des travaux de retrait d'amiante.

Programme :

Etablir ou valider les repérages des produits et matériaux contenant de l'amiante.

Assister le maître d'ouvrage dans la passation des marchés de travaux.

Assurer le suivi de la réalisation des travaux, jusqu'à leur réception, et à la réalisation du dossier des ouvrages réalisés.

Connaître les procédures de collecte, de stockage et d'élimination des déchets.

Valider un plan de retrait, et apporter tous conseils concernant l'information, la formation, le suivi médical des personnels, ainsi que leur protection collective et individuelle.

Pédagogie :

- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage conforme au programme de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

2300 € T.T.C.

MONTAGE & CONTROLE DE CHANTIERS DE DEPOLLUTION PLOMB. DI 07.

Pré requis :

Etre titulaire d'une attestation de compétence pour la recherche de plomb dans les peintures.

Ils devront posséder le niveau Ingénieur Diplômé Bac + 5, et posséder plus de 2 ans d'expérience en Bâtiment.

Cette formation peut permettre aux stagiaires de prétendre à la certification OPQIBI.

Durée :

2 jours.

Objectif :

Etablir les études techniques et économiques permettant la consultation des entreprises chargées de la réalisation des travaux de retrait du plomb dans les peintures.

Programme :

Etablir ou valider les repérages des produits et matériaux contenant du plomb.

Assister le maître d'ouvrage dans la passation des marchés de travaux.

Assurer le suivi de la réalisation des travaux, jusqu'à leur réception, et à la réalisation du dossier des ouvrages réalisés.

Connaître les procédures de collecte, de stockage et d'élimination des déchets.

Valider un plan d'élimination, et apporter tous conseils concernant l'information, la formation, le suivi médical des personnels, ainsi que leur protection collective et individuelle.

Pédagogie :

- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage conforme au programme de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

900 € TTC.

LE RISQUE LEGIONELLE. DI 08.

Pré requis :

Professionnels ayant des connaissances techniques dans le bâtiment.

Durée :

1 jour.

Objectif :

Etre capable de réaliser un diagnostic de présence de légionelle.

Programme :

La légionellose.

Les sources d'exposition.

Les épidémies.

Echantillonnage et diagnostic des points de risque.

La réglementation.

Les recommandations.

Les laboratoires.

Elaboration de rapport.

Pédagogie :

- Pratique : mise en situation des stagiaires.
- Théorie : cours appuyés sur supports transparents.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

400 € T.T.C.

LE RISQUE RADON. DI 09.

Pré requis :

Avoir une formation initiale dans le BTP. Avoir au minimum 2 années d'expérience professionnelle.

Durée :

1 jour.

Objectif :

Acquérir une compétence pour procéder au mesurage du radon dans les bâtiments se former aux techniques de prévention et de lutte contre le radon.

Programme :

Formation sur le radon (Propriétés physiques, danger sanitaire, mesure.).

Introduction à la radio activité et au radon, norme NF M 60-771.

Techniques anti-radon, prévention et suppression du radon.

Outillage de mesurage.

Droit applicable.

Pédagogie :

- Vidéo, vidéo projection, support papier.
- Intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

400 € T.T.C.

DIAGNOSTIC DU CLOS & DU COUVERT. DI 10.

Pré requis :

Bonne connaissance des techniques de la construction.

Ou

Avoir un Bac + 2 dans le domaine du BTP.

Durée :

2 jours.

Objectif :

Réaliser un diagnostic technique portant constat : de l'état apparent de la solidité du clos et du couvert, de l'état apparent des conduites et canalisations collectives de fluides divers et de l'état des équipements communs de sécurité.

Programme :

Diagnostic des ouvrages en contact avec le sol.

Diagnostic des éléments porteurs, toitures, menuiseries, etc.

Diagnostic des éléments de circulation des fluides.

Constat des désordres.

Pédagogie :

- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage conforme au programme de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

900 € T.T.C.

LE DIAGNOSTIC PLOMB DANS LES PEINTURES (CREP). DI 11.

Pré requis :

Avoir une formation initiale dans le BTP. Avoir au minimum 2 années d'expérience professionnelle.

Durée :

2 jours.

Objectif :

Réalisation d'un diagnostic de teneur en plomb dans les peintures.

Conseils et suivi dans le cas de travaux en présence de plomb.

Programme :

Historique du plomb.

Etudes des textes réglementaires.

Les pathologies générées.

Champ d'application de la recherche du plomb au regard de la loi.

Comment mener les opérations expertales.

Remplir un rapport diagnostic Plomb.

Les technologies actuelles pour la recherche de plomb.

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyés sur supports transparents.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier, présentation d'un appareil.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

800 € T.T.C.

LE DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU. DI 12.

Pré requis :

Avoir une formation initiale dans le BTP. Avoir au minimum 2 années d'expérience professionnelle.

Durée :

2 jours.

Objectif :

Réalisation d'un diagnostic de teneur en plomb dans l'eau.

Conseils et suivi dans le cas de travaux en présence de plomb.

Programme :

Historique du plomb et de l'eau.

Etudes des textes réglementaires.

Les pathologies générées.

Champ d'application de la recherche du plomb au regard de la loi.

Comment mener les opérations expertales.

Remplir un rapport diagnostic Plomb.

Les technologies actuelles pour la recherche de plomb.

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyés sur supports transparents.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier, présentation d'un appareil.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

900 € T.T.C.

CREATION & MISE EN PLACE DU CARNET D'ENTRETIEN. DI 13.

Pré requis :

Aucun.

Bonne connaissance dans le bâtiment.

Durée :

1 jour.

Objectif :

Etre capable de créer, de remplir de faire le suivi d'un carnet d'entretien.

Programme :

Contenu du carnet d'entretien.

Pédagogie :

- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage conforme au programme de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

400 € T.T.C.

CONNAITRE & COMPRENDRE LA LOI S. R. U. DI 14. (Solidarité Renouvellement Urbain).

Pré requis :

Aucun. Connaissance de l'immobilier.

Durée :

3 jours.

Objectif :

Connaître la Loi SRU.

Programme :

Etude des articles de la Loi.

Pédagogie :

- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage conforme au programme de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

1500 € T.T.C.

CALCUL DES TANTIEMES DE COPROPRIETE. DI 15.

Pré requis :

Tout public, cependant des connaissances générales du bâtiment sont recommandées.

Durée :

1 jour.

Objectif :

Etre capable de calculer les millièmes d'une copropriété.

Programme :

La loi régit tout immeuble bâti ou groupe d'immeubles bâtis dont la propriété est répartie, entre plusieurs personnes, par lots comprenant chacun une partie privative et une quote-part de parties communes.

La quote-part des parties communes afférente à chaque lot est proportionnelle à la valeur relative de chaque partie privative par rapport à l'ensemble des valeurs des dites parties, telles que ces valeurs résultent lors de l'établissement de la Copropriété, de la consistance, de la superficie et de la situation des lots, sans égard à leur utilisation.

Le règlement de Copropriété fixe la quote-part afférente à chaque lot dans chacune des catégories de charges.

Les copropriétaires sont tenus de participer aux charges entraînées par les services collectifs et les éléments d'équipement commun en fonction de l'utilité que ces services et éléments présentent à l'égard de chaque lot.

Ils sont tenus de participer aux charges relatives à la conservation, à l'entretien et à l'administration des parties communes proportionnellement aux valeurs relatives des parties privatives comprises dans leurs lots.

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyés sur supports informatique et papier.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

400 € T.T.C.

LE PRET A TAUX ZERO (PTZ). DI 16.

Pré requis :

Aucun pré requis n'est indispensable pour ce stage, cependant des connaissances générales du bâtiment sont recommandées.

Avoir une bonne expression orale et écrite du français.

Durée :

1 jour.

Objectif :

Etre capable de réaliser un certificat d'habitabilité en vue de l'obtention d'un PTZ.

Programme :

Le cadre législatif et réglementaire : textes de référence.

Conditions d'attribution du prêt à taux zéro.

Modèle de rapport de conformité de surface et d'habitabilité.

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyés sur supports informatique et papier.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, échantillons sous scellés.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire qui a suivi la formation.

Coût du stage :

400 € T.T.C.

LE DISPOSITIF DE ROBIEN & LOGEMENT DECENT. DI 17.

Pré requis :

Tout public, cependant des connaissances générales du bâtiment sont recommandées.

Avoir une bonne expression orale et écrite du français.

Durée :

2 jours.

Objectif :

Etre capable de réaliser des mission du dispositif de Robien : établissement des états descriptif avant et après travaux, appréciation des performances techniques après travaux, réalisation des documents administratifs.

Programme :

Le cadre réglementaire prévu par le code général des impôts : textes de référence, principe d'amortissement, définition du logement non décent.

L'établissement des états descriptif du logement : les rubriques à renseigner, appréciation des éléments structurels du clos et du couvert, les ouvrages sécuritaires, l'inspection des réseaux, les diagnostics obligatoires.

Les performances techniques du logements : les repérages des produits dangereux, les gains de performance liés aux travaux, exigences relatives au technicien (qualification, assurance).

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyés sur supports informatique et papier.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

800 € T.T.C.

LES ETATS DES LIEUX. DI 18.

Pré requis :

Aucun.

Durée :

1 jour.

Objectif :

Réaliser des états des lieux d'entrée et de sortie.

Programme :

Définition de l'état des lieux.

Contenu d'un état des lieux.

Exemples d'applications.

Pédagogie :

- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage conforme au programme de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

400 € T.T.C.

L'EVALUATION DE BIENS IMMOBILIERS. DI 19.

Pré requis :

Bonne connaissance du droit de l'immobilier et connaissance des techniques de la construction.

Durée :

5 jours.

Objectif :

Réaliser des évaluations financières de biens immobiliers.

Programme :

Le bien immobilier.

Le rôle de l'évaluateur.

Les méthodes d'évaluation.

Les modes de calcul.

Descriptif technique.

Entretien et qualité des états des lieux.

Pédagogie :

- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage conforme au programme de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

2300 € T.T.C.

CONTROLE DE LA SECURITE DES PISCINES PRIVEES. DI 20.

Pré requis :

Tout public, cependant des connaissances générales du bâtiment sont recommandées.

Avoir une bonne expression orale et écrite du français.

Durée :

1 jour.

Objectif :

La loi du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines entre en application.

Cette loi a pour objectif de réduire le nombre de noyades dans les piscines privées, en particulier les noyades de jeunes enfants.

Le stage a pour finalité de savoir vérifier si le dispositif installé est conforme aux normes.

Programme :

La réglementation applicable (Loi, règlement, normes).

Les dispositifs de mise en sécurité.

Méthodologie de diagnostic, établissement du rapport.

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyé sur support transparent, vidéo projecteur.
- Pratique : support photos.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, rétro projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage conforme au programme de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

400 € T.T.C.

CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT AUTONOMES. DI 21.

Pré requis :

Tout public, cependant des connaissances générales du bâtiment et de l'assainissement individuel sont recommandées.

Durée :

2 jours.

Objectif :

Savoir établir un rapport sur le contrôle technique des installations des eaux usées non collectives des immeubles.

Programme :

La réglementation applicable.

Le vocabulaire, la conception des installations d'assainissement autonomes.

Contrôle des réalisations après réalisation.

Vérifications techniques des installations existantes.

Etablissement du rapport.

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyés sur supports informatique et papier.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

900 € T.T.C.

CONTROLE DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ. DI 22.

Pré requis :

Avoir une formation initiale dans le BTP. Avoir au minimum 2 années d'expérience professionnelle.

Durée :

3 jours.

Objectif :

Savoir vérifier la sécurité des installations intérieures de gaz.

Cette formation pourrait être complétée en fonction du décret d'application à paraître en sus de la loi du 3 janv. 2003 art 17, de l'ordonnance 2005-655 du 08 juin 2005.

Programme :

La réglementation applicable, données générales sur les différents gaz.

La conformité des installations.

Les essais et vérifications des conduites.

Le raccordement des appareils.

Les installations des appareils.

Le fonctionnement des appareils.

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyé sur support transparent, vidéo projecteur, diaporama.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage conforme au programme de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

1200 € T.T.C.

CONTROLE DES INSTALLATIONS INTERIEURES ELECTRIQUE. DI 23.

Pré requis :

Avoir une formation initiale dans le BTP. Avoir au minimum 2 années d'expérience professionnelle.

Des connaissances générales du bâtiment sont recommandées.

Durée :

3 jours.

Objectif :

Public devant être amené à vérifier l'état d'installations électriques existantes en réalisant des mesures sur ces dernières, et à établir des comptes rendus de conformité.

Savoir réaliser l'examen de tous les éléments de l'installation électrique au regard des règles de sécurité les concernant, rédiger un rapport.

Etre Habilité BR pour la réalisation de ces opérations de contrôles.

Programme :

La réglementation applicable (Loi, règlement, normes).

Les responsabilités des différents acteurs. Notions d'électricité.

Les règles de mise en sécurité.

Le diagnostic des installations (méthodologie, matériel).

Le rapport de contrôle.

Pédagogie :

- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues.
- Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage conforme au programme de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

900 € T.T.C.

CONTROLE & CONFORMITE DES INSTALLATIONS D'ASCENSEUR. DI 24.

Pré requis :

Etre titulaire d'un diplôme de niveau bac + 2 dans les domaines de l'électrotechnique, la mécanique et les automatismes.

Ou

Avoir trois ans d'expérience comme technicien dans le domaine des ascenseurs.

Durée :

3 jours.

Objectif :

Réaliser un diagnostic technique des ascenseurs portant constat sur :

Les équipements de sécurité.

La qualité des réglages.

La conformité aux réglementations et normes en vigueur.

Programme :

Etude de la réglementation.

Etudes des Normes.

Les obligations des différents acteurs.

Les principaux types d'ascenseurs rencontrés.

Les schémas d'une installation d'ascenseur.

La méthodologie d'une trame de rapport de diagnostic technique.

Pédagogie :

- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage conforme au programme de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

1200 € T.T.C.

LE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE. (DPE). DI 25.

Pré requis :

Avoir une formation initiale dans le domaine du BTP (Niveau Bac au minimum),

Ou

Avoir 2 années d'expérience professionnelle dans la conception ou dans l'encadrement de la construction.

Durée :

3 jours.

Objectif :

Savoir réaliser un diagnostic de performance énergétique.

Programme :

Contexte réglementaire.

Les sources de consommation d'énergie.

Eléments de calcul des divers facteurs.

Les recommandations d'amélioration.

Modèle de rapport.

Pédagogie :

- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage conforme au programme de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

1000 € T.T.C.

STAGE PRATIQUE SUR LE TERRAIN. DI 26.

Pré requis :

Tout stagiaire ayant suivi une formation dispensée par nos soins.

Durée :

1 jour.

Dates à déterminer d'un commun accord entre les parties.

objectif :

A l'issue de la ou des formation (s) prodiguée (s), le technicien nouvellement formé est accompagné par un contrôleur aguerrri qui valide ses méthodes et ses conclusions.

Ce contrôleur le suivra dans la réalisation de plusieurs missions.

Programme :

Mise en situation sur divers types de diagnostics.

Ces diagnostics ne porteront que sur la clientèle du stagiaire.

La réglementation applicable (Loi, règlement, normes).

Visualisation des diverses situations.

Les responsabilités du contrôleur.

Le diagnostic des installations (méthodologie, matériel).

Le rapport de contrôle (Rédaction).

Pédagogie :

- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage conforme au programme de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Partage d'expérience.

Coût du stage :

500 € T.T.C. / jour.

LA FORMATION COMMERCIALE DANS LE DIAGNOSTIC IMMOBILIER. DI 27.

Pré requis :

Aucun.

Durée :

3 jours.

Objectif :

Être capable de monter une politique commerciale et de développement de l'entreprise.

Programme :

La technique de vente.

Les diverses actions commerciales.

Recherche de nouveaux clients.

Fidélisation des prescripteurs.

Pédagogie :

- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage conforme au programme de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

1200 € T. T.C.

FORMATION DES PERSONNES COMPETENTES EN RADIOPROTECTION. DI 28.

Pré requis :

Avoir un niveau de culture générale correspondant à celui du bac.

Durée :

7 jours.

Objectif :

Gérer l'utilisation des équipements possédant des sources à radioéléments artificiels.

Programme :

Conforme au programme du formateur certifié, selon la réglementation répondant à l'arrêté du 29 décembre 2003.

Radioactivité.

Interaction des rayonnements avec la matière.

Principe de protection contre l'exposition externe.

Principe de protection contre la contamination.

Détection des rayonnements.

Effets biologiques des rayonnements.

Les sources d'exposition pour l'homme.

La réglementation.

La réglementation au sein d'un établissement.

Le rôle de la personne compétente, acteur de la prévention des risques professionnels.

L'optimisation en radioprotection.

Calculs de protection.

Décontamination, gestion des déchets.

Pratique de la détection des rayonnements, fonctionnement des appareils.

Gestion d'une situation d'urgence.

Analyse du poste de travail et évaluation des expositions.

Délimitation des zones surveillées et contrôlées.

Recueil, transmission et récupération d'une formation dosimétrique.

Pratique des contrôles internes.

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyés sur supports transparents.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier, présentation d'un appareil.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

2300, 00 € T.T.C.

ETAT DES RISQUES NATURELS & TECHNOLOGIQUES. DI 29.

Pré requis :

Avoir un niveau de culture générale correspondant à celui du bac.

Durée :

1 jours.

Objectif :

Devenir l'interlocuteur des divers acteurs impliqués dans l'acte immobilier.

Etre capable de rédiger l'état des risques naturels et techniques.

Programme :

La réglementation applicable aux PPR,

Identification des différents risques,

Rédiger un état des risques,

Les documents à fournir.

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyés sur supports transparents.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier, présentation d'un appareil.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

600, 00 € T.T.C.

PREPARATION A LA CERTIFICATION DE PERSONNE SELON LA NORME 17024.

DI 30 : Amiante,
DI 31 : Termites,
DI 32 : Plomb,
DI 33 : DPE,
DI 34 : Gaz.
DI 35 : Préparation générale.

Pré requis :

Avoir une formation initiale dans le BTP. Avoir une expérience professionnelle. Etre capable de fournir les attestations des formations suivies.

Durée :

1 journée par module.

Objectif :

Permettre à tous les diagnostiqueurs immobiliers de se présenter à la certification de personne.

Programme :

Rappel des principes de la certification,

Rappel des objectifs de la certification,

Exercices individuels (QCM),

Corrigé du QCM et révision,

Validation individuelle des rapports en compagnie d'un intervenant qualifié.

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyés sur supports transparents.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

La journée : 600, 00 € TTC.

La session complète : 1800, 00 € TTC.

FORMATION COURTE AU DIAGNOSTIC IMMOBILIER. (17 modules). DI 36.

Pré requis :

- Avoir une formation initiale dans le domaine du BTP (Niveau Bac au minimum), ou, Avoir 3 années d'expérience professionnelle dans la conception ou dans l'encadrement de la construction.

Durée :

21 jours.

Objectif :

- Etre capable de réaliser l'ensemble des diagnostics techniques, ci-après définis.

Pour chacun de ces diagnostics :

- Connaître les textes de référence réglementaires, normatifs, arrêtés etc. ;
- Acquérir une méthodologie ;

Savoir rédiger un rapport de contrôle répondant à la législation en vigueur ; Il s'agit, en particulier, de connaître le fonctionnement et les particularités des missions d'expertise au travers d'exemples et de modèles de l'ensemble des documents rédigés dans ce cadre.

- Pouvoir se présenter à la certification. **ATTENTION**, cette formation ne donne pas droit à une certification quelconque ;
- Pratiquer sur le terrain avec un ou plusieurs professionnels du diagnostic immobilier.

PROGRAMME GENERAL :

Module 1 : La Loi CARREZ,

Durée : 1 jour.

Objectif : Réalisation d'un mesurage en conformité avec la Loi.

Programme : Rappel de la notion de copropriété. Etudes des textes réglementaires. Présentation des loi du 10 juillet 1965 et 18 décembre 1996 et des décrets du 17 mars 1967 et 23 mai 1997. L'importance de ces lois dans la protection des acquéreurs. Les obligations des vendeurs. Les responsabilités des vendeurs, des techniciens métreurs et des réalisateurs. Comment mener les opérations expertales.

Module 2 : Les Termites,

Durée : 4 jours.

Objectif : Etre capable de réaliser des états parasitaires dans le cadre de mutations de biens immobiliers.

Programme : Altérations biologiques des bois d'œuvres. Insectes nidificateurs et à larves xylophages les plus communs des insectes à larves xylophages des bois œuvrés dans la construction : Capricornes (Hylotrupes Bajulus), Hesperophanes, Vrillettes (Grosses et petites), Lyctus. La biologie des termites. Comment reconnaître et connaître les insectes termites, leurs altérations. Quelles sont les espèces et sous-espèces rencontrées en France métropolitaine. Photographies de Termites et séquelles d'attaques des termites en habitat. Visite d'un site termité (option) : visualisation pratique des opérations de diagnostic en recherche de présences de termites :

(véhicule indispensable pour chaque participant). Cette visite sur site sera effective dans la mesure où nous pouvons convenir d'un accord avec un propriétaire occupant, dont le bâti est atteint par les termites. Constat d'altération d'échantillons de bois attaqués, visualisation d'une termitière vivante et projection vidéo de termites vivants filmés par le CTBA sur microscope. Le contrôle sur site en recherche de termites. L'équipement. L'état physique de l'expert. La chronologie d'investigation. Le droit applicable et à venir en termes de xylophages et notamment de termites. Le décret n° 92-1074 du 2 octobre 1992 (article 10). Les arrêtés municipaux, préfectoraux : (analyse). La Loi dite " termite " du 8 Juin 1999. Les décrets d'application de la loi termites et ses annexes.

Module 3 : Connaissance initiale de l'Amiante,

Durée : 3 jours.

Objectif : Réaliser une mission de repérage de matériaux et produits contenant de l'amiante. Comprendre la rédaction un rapport de repérage.

Programme : L'amiante, connaissance physico-chimique. Utilisation de l'amiante dans la construction. Les risques pour la santé. Etude des textes législatifs et réglementaires : décret 96- 97 modifié, arrêtés et circulaires, etc. La méthodologie générale de recherche d'amiante. Les prélèvements, l'amiante en laboratoire. Les grilles d'évaluation de conservation. La préparation d'une mission de recherche d'amiante.

Module 4 : Le Plomb dans les peintures (CREP),

Durée : 2 jours.

Objectif : Réalisation d'un diagnostic de teneur en plomb dans les peintures. Conseils et suivi dans le cas de travaux en présence de plomb.

Programme : Historique du plomb. Etudes des textes réglementaires. Les pathologies générées. Champ d'application de la recherche du plomb au regard de la loi. Comment mener les opérations expertales. Remplir un rapport diagnostic Plomb. Les technologies actuelles pour la recherche de plomb.

Module 5 : Contrôle des installations intérieures GAZ,

Durée : 4 jours.

Objectif : Savoir vérifier la sécurité des installations intérieures de gaz. Cette formation pourrait être complétée en fonction du décret d'application à paraître en sus de la loi du 3 janv. 2003 art 17, de l'ordonnance 2005-655 du 08 juin 2005.

Programme : La réglementation applicable, données générales sur les différents gaz. La conformité des installations. Les essais et vérifications des conduites. Le raccordement des appareils. Les installations des appareils. Le fonctionnement des appareils.

Module 6 : Contrôle des installations intérieures ELECTRICITE,

Durée : 4 jours.

Objectif : Savoir réaliser l'examen de tous les éléments de l'installation électrique au regard des règles de sécurité les concernant, rédiger un rapport.

Programme : La réglementation applicable (Loi, règlement, normes). Les responsabilités des différents acteurs. Notions d'électricité. Les règles de mise en sécurité. Le diagnostic des installations (méthodologie, matériel). Le rapport de contrôle.

Module 7 : Le Diagnostic de Performance Energétique,

Durée : 3 jours.

Objectif : Savoir réaliser un diagnostic de performance énergétique.

Programme : Contexte réglementaire. Les sources de consommation d'énergie. Eléments de calcul des divers facteurs. Les recommandations d'amélioration. Modèle de rapport.

PEDAGOGIE :

- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage conforme au programme de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

8000 € T. T. C.

FORMATION LONGUE INITIALE AU DIAGNOSTIC IMMOBILIER. (17 modules). DI 37.

Pré requis :

- Avoir une formation initiale dans le domaine du BTP (Niveau Bac au minimum), ou, Avoir 3 années d'expérience professionnelle dans la conception ou dans l'encadrement de la construction.

Durée :

40 jours.

Objectif :

- Etre capable de réaliser l'ensemble des diagnostics techniques, ci-après définis.

Pour chacun de ces diagnostics :

- Connaître les textes de référence réglementaires, normatifs, arrêtés etc. ;
- Acquérir une méthodologie ;

Savoir rédiger un rapport de contrôle répondant à la législation en vigueur ; Il s'agit, en particulier, de connaître le fonctionnement et les particularités des missions d'expertise au travers d'exemples et de modèles de l'ensemble des documents rédigés dans ce cadre.

- Pouvoir se présenter à la certification. **ATTENTION**, cette formation ne donne pas droit à une certification quelconque ;
- Pratiquer sur le terrain avec un ou plusieurs professionnels du diagnostic immobilier.

PROGRAMME GENERAL :

Module 1 : La Loi CARREZ,

Durée : 1 jour.

Objectif : Réalisation d'un mesurage en conformité avec la Loi.

Programme : Rappel de la notion de copropriété. Etudes des textes réglementaires. Présentation des loi du 10 juillet 1965 et 18 décembre 1996 et des décrets du 17 mars 1967 et 23 mai 1997. L'importance de ces lois dans la protection des acquéreurs. Les obligations des vendeurs. Les responsabilités des vendeurs, des techniciens métreurs et des réalisateurs. Comment mener les opérations expertales.

Module 2 : Les Termites,

Durée : 4 jours.

Objectif : Etre capable de réaliser des états parasitaires dans le cadre de mutations de biens immobiliers.

Programme : Altérations biologiques des bois d'œuvres. Insectes nidificateurs et à larves xylophages les plus communs des insectes à larves xylophages des bois œuvrés dans la construction : Capricornes (Hyloterpes Bajulus), Hesperophanes, Vrillettes (Grosses et petites), Lyctus. La biologie des termites. Comment reconnaître et connaître les insectes termites, leurs altérations. Quelles sont les espèces et sous-espèces rencontrées en France métropolitaine. Photographies de Termites et séquelles d'attaques des termites en habitat. Visite d'un site termité (option) : visualisation pratique des opérations de diagnostic en recherche de présences de termites :

(véhicule indispensable pour chaque participant). Cette visite sur site sera effective dans la mesure où nous pouvons convenir d'un accord avec un propriétaire occupant, dont le bâti est atteint par les termites. Constat d'altération d'échantillons de bois attaqués, visualisation d'une termitière vivante et projection vidéo de termites vivants filmés par le CTBA sur microscope. Le contrôle sur site en recherche de termites. L'équipement. L'état physique de l'expert. La chronologie d'investigation. Le droit applicable et à venir en termes de xylophages et notamment de termites. Le décret n° 92-1074 du 2 octobre 1992 (article 10). Les arrêtés municipaux, préfectoraux : (analyse). La Loi dite " termite " du 8 Juin 1999. Les décrets d'application de la loi termites et ses annexes.

Module 3 : Connaissance initiale de l'Amiante,

Durée : 3 jours.

Objectif : Réaliser une mission de repérage de matériaux et produits contenant de l'amiante. Comprendre la rédaction un rapport de repérage.

Programme : L'amiante, connaissance physico-chimique. Utilisation de l'amiante dans la construction. Les risques pour la santé. Etude des textes législatifs et réglementaires : décret 96- 97 modifié, arrêtés et circulaires, etc. La méthodologie générale de recherche d'amiante. Les prélèvements, l'amiante en laboratoire. Les grilles d'évaluation de conservation. La préparation d'une mission de recherche d'amiante.

Module 4 : Le Plomb dans les peintures (CREP),

Durée : 2 jours.

Objectif : Réalisation d'un diagnostic de teneur en plomb dans les peintures. Conseils et suivi dans le cas de travaux en présence de plomb.

Programme : Historique du plomb. Etudes des textes réglementaires. Les pathologies générées. Champ d'application de la recherche du plomb au regard de la loi. Comment mener les opérations expertales. Remplir un rapport diagnostic Plomb. Les technologies actuelles pour la recherche de plomb.

Module 5 : Le Clos et le Couvert,

Durée : 2 jours.

Objectif : Réaliser un diagnostic technique portant constat : de l'état apparent de la solidité du clos et du couvert, de l'état apparent des conduites et canalisations collectives de fluides divers et de l'état des équipements communs de sécurité.

Programme : Diagnostic des ouvrages en contact avec le sol. Diagnostic des éléments porteurs, toitures, menuiseries, etc. Diagnostic des éléments de circulation des fluides. Constat des désordres.

Module 6 : Le Carnet d'Entretien,

Durée : 1 jour.

Objectif : Etre capable de créer, de remplir de faire le suivi d'un carnet d'entretien.

Programme : Contenu du carnet d'entretien.

Module 7 : Calcul des Tantièmes de copropriété,

Durée : 1 jour.

Objectif : Etre capable de calculer les millièmes d'une copropriété.

Programme : La loi régit tout immeuble bâti ou groupe d'immeubles bâtis dont la propriété est répartie, entre plusieurs personnes, par lots comprenant chacun une partie privative et une quote-part de parties communes .La quote-part des parties communes afférente à chaque lot est proportionnelle à la valeur relative de chaque partie privative par rapport à l'ensemble des valeurs des dites parties, telles que ces valeurs résultent lors de l'établissement de la Copropriété, de la consistance, de la superficie et de la situation des lots, sans égard à leur utilisation. Le règlement de Copropriété fixe la quote-part afférente à chaque lot dans chacune des catégories de

charges. Les copropriétaires sont tenus de participer aux charges entraînées par les services collectifs et les éléments d'équipement commun en fonction de l'utilité que ces services et éléments présentent à l'égard de chaque lot. Ils sont tenus de participer aux charges relatives à la conservation, à l'entretien et à l'administration des parties communes proportionnellement aux valeurs relatives des parties privatives comprises dans leurs lots.

Module 8 : Contrôle de la Sécurité des piscines privées,

Durée : 1 jour.

Objectif : La loi du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines entre en application. Cette loi a pour objectif de réduire le nombre de noyades dans les piscines privées, en particulier les noyades de jeunes enfants. Le stage a pour finalité de savoir vérifier si le dispositif installé est conforme aux normes.

Programme : La réglementation applicable (Loi, règlement, normes). Les dispositifs de mise en sécurité. Méthodologie de diagnostic, établissement du rapport.

Module 9 : Contrôle des installations intérieures GAZ,

Durée : 4 jours.

Objectif : Savoir vérifier la sécurité des installations intérieures de gaz. Cette formation pourrait être complétée en fonction du décret d'application à paraître en sus de la loi du 3 janv. 2003 art 17, de l'ordonnance 2005-655 du 08 juin 2005.

Programme : La réglementation applicable, données générales sur les différents gaz. La conformité des installations. Les essais et vérifications des conduites. Le raccordement des appareils. Les installations des appareils. Le fonctionnement des appareils.

Module 10 : Contrôle des installations intérieures ELECTRICITE,

Durée : 4 jours.

Objectif : Savoir réaliser l'examen de tous les éléments de l'installation électrique au regard des règles de sécurité les concernant, rédiger un rapport.

Programme : La réglementation applicable (Loi, règlement, normes). Les responsabilités des différents acteurs. Notions d'électricité. Les règles de mise en sécurité. Le diagnostic des installations (méthodologie, matériel). Le rapport de contrôle.

Module 11 : Le Diagnostic de Performance Energétique,

Durée : 3 jours.

Objectif : Savoir réaliser un diagnostic de performance énergétique.

Programme : Contexte réglementaire. Les sources de consommation d'énergie. Eléments de calcul des divers facteurs. Les recommandations d'amélioration. Modèle de rapport.

Module 12 : Le Prêt à Taux Zéro (PTZ),

Durée : 1 jour.

Objectif : Etre capable de réaliser un certificat d'habitabilité en vue de l'obtention d'un PTZ.

Programme : Le cadre législatif et réglementaire : textes de référence. Conditions d'attribution du prêt à taux zéro. Modèle de rapport de conformité de surface et d'habitabilité.

Module 13 : Le Certification d'habitabilité de Robien,

Durée : 2 jours.

Objectif : Etre capable de réaliser des mission du dispositif de Robien : établissement des états descriptif avant et après travaux, appréciation des performances techniques après travaux, réalisation des documents administratifs.

Programme : Le cadre réglementaire prévu par le code général des impôts : textes de référence, principe d'amortissement, définition du logement non décent. L'établissement des états descriptif du logement : les rubriques à renseigner, appréciation des éléments structurels du clos et du couvert, les ouvrages sécuritaires, l'inspection des réseaux, les diagnostics obligatoires. Les performances techniques du logements : les repérages des produits dangereux, les gains de performance liés aux travaux, exigences relatives au technicien (qualification, assurance).

Module 14 : L'Estimation Immobilière d'un Bien,

Durée : 5 jours.

Objectif : Réaliser des évaluations financières de biens immobiliers.

Programme : Le bien immobilier. Le rôle de l'évaluateur. Les méthodes d'évaluation. Les modes de calcul. Descriptif technique. Entretien et qualité des états des lieux.

Module 15 : L'Etat des Risques Naturels et Technologiques (ERNT),

Durée : 1 jour.

Objectif : Etre capable de rédiger l'état des risques naturels et techniques.

Programme : La réglementation applicable aux PPR, Identification des différents risques, Rédiger un état des risques, Les documents à fournir.

Module 16 : Formation Commerciale,

Durée : 3 jours.

Objectif : Être capable de monter une politique commerciale et de développement de l'entreprise.

Programme : La technique de vente. Les diverses actions commerciales. Recherche de nouveaux clients. Fidélisation des prescripteurs.

Module 17 : 2 jours de stage terrain,

Durée : 2 jours. Dates à déterminer d'un commun accord entre les parties.

Objectif : A l'issue de la ou des formation (s) prodiguée (s), le technicien nouvellement formé est accompagné par un contrôleur aguerri qui valide ses méthodes et ses conclusions. Ce contrôleur le suivra dans la réalisation de plusieurs missions.

Programme : Mise en situation sur divers types de diagnostics. Ces diagnostics ne porteront que sur la clientèle du stagiaire. La réglementation applicable (Loi, règlement, normes). Visualisation des diverses situations. Les responsabilités du contrôleur. Le diagnostic des installations (méthodologie, matériel).

PEDAGOGIE :

- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.

- Documentation : un support de stage conforme au programme de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

12800 € T. T. C.

ETAT DE DIVISION DE COPROPRIETE. DI 38.

Pré requis :

Tout public, cependant des connaissances en droit sont recommandées.

Avoir au minimum 2 années d'expérience professionnelle.

Durée :

1 jours.

Objectif :

Être capable de mettre en place un état de division d'une copropriété.

Programme :

Rappel de la notion de copropriété.

Etudes des textes réglementaires.

Présentation des loi du 10 juillet 1965 et 18 décembre 1996 et des décrets du 17 mars 1967 et 23 mai 1997.

L'importance de ces lois dans la protection des copropriétaires.

Les obligations des copropriétaires.

Comment mener les opérations sur le terrain.

Rédaction du rapport.

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyés sur supports transparents.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier, présentation d'un appareil.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

800 € T.T.C.

LE REGLEMENT DE COPROPRIETE. DI 39.

Pré requis :

Tout public, des bonnes connaissances en droit des copropriétés sont recommandées.

Avoir au minimum 2 années d'expérience professionnelle.

Durée :

1 jours.

Objectif :

Être capable de comprendre et mettre en place un règlement de copropriété.

Programme :

Rappel de la notion de copropriété.

Etudes des textes réglementaires.

Contenu du règlement de copropriété.

L'état de division pivot du règlement.

L'importance de ce règlement dans la protection des copropriétaires.

Les obligations des copropriétaires.

Les responsabilités des intervenants, et des réalisateurs.

Comment mener les opérations de mise en place du règlement de copropriété.

Rédaction du règlement de copropriété.

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyés sur supports transparents.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier, présentation d'un appareil.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

1000 € T.T.C.

LA RECEPTION DE CHANTIER. DI 40.

Pré requis :

Avoir une formation initiale ou des connaissances générales dans le BTP.

Avoir au minimum 2 années d'expérience professionnelle.

Durée :

2 jours.

Objectif :

Faire une réception de chantier.

Programme :

Rappel des textes régissant tous les intervenants lors de la construction et la fin d'un chantier.

L'importance de ces lois dans la protection des acquéreurs.

Obligations du Maître de l'Ouvrage,

Obligations du Maître d'Oeuvre.

Rôle et responsabilités.

Assurances.

Comment mener les opérations de réception.

Rédaction du rapport.

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyés sur supports transparents.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier, présentation d'un appareil.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

1000 € T.T.C.

L'EVALUATION DE SOCIETES ET DES TITRES. DI 41.

Pré requis :

Bonne connaissance du droit de l'immobilier et connaissance des techniques de l'évaluation des biens immobiliers.

Durée :

2 jours.

Objectif :

Réaliser des évaluations financières des Sociétés et des Titres.

Programme :

Les Sociétés et les titres.

Le rôle de l'évaluateur.

Les méthodes d'évaluation.

Les modes de calcul.

Descriptif technique.

Entretien et qualité des états des lieux.

Pédagogie :

- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage conforme au programme de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

1000 € T.T.C.

Cette formation est animée par des professionnels de l'évaluation immobilière et des Sociétés.

ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE. DI 42.

Pré requis :

Avoir une formation initiale dans le BTP. Avoir au minimum 2 années d'expérience professionnelle.

Durée :

2 jours.

Objectif :

Réaliser et mener à son terme une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Programme :

Définition du maître d'œuvre (MOE) ;

Définition du maître d'ouvrage (MO) ;

Définition de l'assistant de maître d'ouvrage (AMO) ;

Différence entre AMO et la mission de maîtrise d'œuvre ;

Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique (MOP) ;

Le projet détaillé.

Les phases préalables ;

Les obligations des A. M. O. ;

Les responsabilités des A. M. O. ;

Comment mener les opérations ;

Rédaction du rapport.

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyés sur supports transparents.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier, présentation d'un appareil.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

1 000 € T.T.C.

REALISER UNE ANALYSE SIMPLIFIEE DE LA POLLUTION DES SOLS. DI 43.

Pré requis :

Avoir une formation initiale dans le BTP. Avoir au minimum 2 années d'expérience professionnelle.

Durée :

2 jours.

Objectif :

Identifier les principaux polluants d'un terrain pour en informer l'acquéreur.

Etablir un rapport d'analyse simplifiée de sols pollués.

Programme :

Réglementation en matière de pollution des sols :

Code de l'environnement.

Circulaires.

Origine de la pollution des sols :

L'activité industrielle ;

L'utilisation des terrains ;

Les métaux ;

Les autres polluants.

Méthodologie :

Nature des éléments constitutifs de la pollution des sols et objets des recherches ;

Mode opératoire de prélèvement et de traçabilité des échantillons ;

Les laboratoires d'analyse ;

Rédaction d'un rapport.

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyés sur supports transparents.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier, présentation d'un appareil.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

900 € T.T.C.

DIAGNOSTIC DE L'ACCESSIBILITE HANDICAPES. DI 44.

La Loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances » modifie et renforce les obligations en matière d'accessibilité et de prise en compte de tout type de handicap, notamment dans les ERP (Etablissements recevant du Public).

Ce nouveau dispositif est applicable depuis le 1^{er} janvier 2007, il est assorti d'une obligation de diagnostic aménagement handicap dans les ERP existant avant 2011.

Pré requis :

Aucun pré requis n'est indispensable pour ce stage, mais il peut être utile d'acquérir des connaissances complémentaires de base par le stage : Connaissance des essences du bois.

Durée :

2 jours.

Objectif :

Définir le périmètre législatif et réglementaire mis en place par la Loi sur l'égalité des droits et de chances ;

Analyser les obligations applicables découlant des nouveaux textes ;

Identifier les différents types de handicap et les moyens à mettre en œuvre selon leurs spécificités et les impératifs réglementaires ;

Proposer une méthodologie de diagnostic.

Programme :

Examen de l'encadrement législatif et réglementaire : évolution de la réglementation (Champ d'application, objectifs et délais de mise en œuvre) ;

Connaissance des différents types de handicap ;

Etude des solutions conformes à la réglementation :

Procédures d'autorisation de construire aménager ou modifier un ERP ;

Bâtiments d'habitation collectifs neufs ;

Maisons individuelles neuves ;

Etablissements recevant du public et installations ouvertes au public construits ou créés.

Le diagnostic accessibilité handicapés : étude de cas concrets (sur plans).

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyés par vidéo projection, etc.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et attestation de stage : délivrée à chaque stagiaire qui a suivi la formation.

Coût du stage :

900 € T.T.C.

LA FORMATION INITIALE A L'EXPERTISE JUDICIAIRE. EJ 01.

Pré requis :

L'accès à cette formation est possible pour tout professionnel pouvant justifier d'une expérience et d'une qualification dans son secteur d'activité.

Durée :

4 jours.

Objectif :

Cette formation permet d'introduire une candidature à l'expertise judiciaire et d'en assurer ensuite les missions.

Pour les experts judiciaires en fonction, elle constitue un guide du respect du nouveau code de procédure civile.

Il s'agit, en particulier, de connaître le fonctionnement et les particularités des missions d'expertise au travers d'exemples et de modèles de l'ensemble des documents rédigés dans ce cadre.

Programme :

L'expert judiciaire.

La mission.

L'accédit.

Déroulement des opérations expertales.

Les diverses opérations d'expertises et leur devenir.

La documentation.

Les experts chevronnés.

Les textes officiels, les lois, décrets, et normes.

Pédagogie :

- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage conforme au programme de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

2000 € T.T.C.

INITIATION A LA MEDIATION, L'ARBITRAGE ET A LA CONCILIATION. EJ 02.

Pré requis :

Avoir un niveau de culture générale correspondant à celui du bac.

Durée :

3 jours.

Objectif :

Initiation à la médiation, de l'arbitrage et de la conciliation.

Etre capable de mener des opérations de médiation.

Etre capable de rédiger les divers rapports finaux réglant l'accord entre les parties.

Programme :

Généralités,

Définitions,

Les différents acteurs et leur rôle,

Le rôle du médiateur, de l'arbitre et du conciliateur,

Les diverses lois, arrêtés et réglementation.

Pédagogie :

- Théorie : cours appuyés sur supports transparents.
- Moyens matériels : vidéo, vidéo projection, support papier, présentation d'un appareil.
- Moyens humains : intervenants qualifiés.
- Documentation : un support de stage reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Conclusions, Questions, Débat :

Attestation de formation et Attestation de stage : délivrées à chaque stagiaire ayant suivi la formation.

Coût du stage :

1600, 00 € T.T.C.

RAPPEL DES DUREES ET DES TARIFS DES FORMATIONS 2008.

FORMATIONS.	Jours.	H.T.	T.T.C.
Certification de surface « Loi Carrez ».	1	334,45	400,00
Les états parasitaires.	3	1086,96	1300,00
Reconnaissance des essences bois.	4	1505,02	1800,00
L'Amiante. Connaissance de base.	3	1086,96	1300,00
Le Dossier Technique Amiante.	1	376,25	450,00
Montage & contrôle de chantier de dépollution d'amiante.	5	1923,07	2300,00
Le Diagnostic Plomb dans les Peintures. (CREP)	2	668,90	800,00
Montage & contrôle de chantier de dépollution plomb.	2	752,51	900,00
Le Diagnostic Plomb dans l'Eau.	2	752,51	900,00
Le risque Légionelle.	1	334,45	400,00
Le risque Radon.	1	334,45	400,00
Diagnostic du Clos et du Couvert.	2	752,51	900,00
Création & mise en place du carnet d'entretien.	1	334,45	400,00
Calcul des tantièmes de copropriété.	1	334,45	400,00
Contrôle de la sécurité des piscines privées.	1	334,45	400,00
Contrôle des installations d'assainissement autonomes.	2	752,51	900,00
Contrôle des installations de gaz.	3	1003,34	1200,00
Contrôle des installations électriques.	3	752, 51	900,00
Contrôle des installations d'ascenseur.	3	1003,34	1200,00
Le diagnostic de performance énergétique.	3	836,12	1000,00
Connaître & comprendre la loi S. R. U.	3	1254,18	1500,00
Le prêt à taux zéro (P.T.Z.).	1	334,45	400,00
Le dispositif de Robien & logement décent.	2	668,90	800,00
Les états des lieux.	1	334,45	400,00
L'évaluation de biens immobiliers.	5	1923,08	2300,00
Stage pratique sur le terrain.	1	752,51	900,00
La formation commerciale.	3	1003,34	1200,00
Formation au PCR.	7	1923,07	2300,00
Etat des risques naturels et technologiques.	1	501,68	600, 00
Préparation à la Certification de Personne. (Le module).	1	501, 68	600,00
Formation Courte au Diagnostic Immobilier (6 modules).	21	6688, 96	8000,00
Formation Longue au Diagnostic Immobilier (17 modules).	40	10769,23	12800,00
L'Etat de division de copropriété.	1	668,90	800,00
Le règlement de copropriété.	1	836, 12	1000,00
La réception de chantiers.	2	836, 12	1000,00
Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO).	2	836, 12	1000,00
Evaluation des Sociétés et des Titres. (Perfectionnement).	2	836, 12	1000, 00
Réaliser une analyse simplifiée de la pollution des sols.	2	752,51	900,00
Diagnostic de l'accessibilité Handicapés.	2	752,51	900,00
La formation initiale à l'Expertise Judiciaire.	4	1672,24	2000,00
Initiation à la médiation, l'arbitrage et à la conciliation.	3	1337,79	1600,00

DOSSIER D'INSCRIPTION.

A retourner à : CEFBTP. 28 bis, Faubourg du 12 avril. 30220 Aigues-Mortes.

Télécopie + 33 466 930 682.

E. Mail : contact@cefbtp.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Télécopie :

E. Mail :

Je joins un chèque de € TTC à l'ordre de CEFBTP.

Par retour, nous vous ferons parvenir une confirmation d'inscription.

Formation choisie.	Dates retenues.	Tarif.
Certification de surface dite Loi Carrez.		
Les états parasitaires.		
Connaissance initiale de l'amiante.		
La connaissance des bois.		
Le dossier technique amiante (DTA) .		
Montage & contrôle de chantier de dépollution d'amiante.	A la demande.	
Montage & contrôle de chantier de dépollution plomb.	A la demande.	
Le risque légionelle.		
Le risque radon.		
Diagnostic du clos et du couvert.		
Le diagnostic plomb dans les peintures.		
Le diagnostic plomb dans l'eau.	A la demande.	
Création & mise en place du carnet d'entretien.		
Connaître & comprendre la loi S.R.U.		
Calcul des tantièmes de copropriété.		
Le prêt à taux zéro (PTZ).		
Le dispositif de Robien & logement décent.		
Les états des lieux.		
L'évaluation de biens.		
Contrôle de la sécurité des piscines privées.		
Contrôle des installations d'assainissement autonomes.		
Contrôle des installations de gaz.		
Contrôle des installations électriques avec HABILITATION BR.	Nouveau	
Contrôle & conformité des installations d'ascenseur.		
Le diagnostic de performance énergétique.		
Stage pratique sur le terrain.		
La formation commerciale dans le domaine immobilier.		
Formation au PCR.	A la demande.	
Etat des risques naturels et technologiques.		
Préparation à la Certification de personne		
Formation Courte au Diagnostic Immobilier. (6 modules).	Nouveau.	
Formation Longue au Diagnostic Immobilier. (17 modules).	A la demande.	
L'Etat de division de copropriété.		
Le règlement de copropriété.		
La réception de chantier.		
Assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO).		
Analyse simplifier de la pollution des sols.	Nouveau.	
Diagnostic de l'accessibilité Handicapés.	Nouveau.	
La formation initiale à l'expertise judiciaire.		
Initiation à la médiation, à l'arbitrage et à la conciliation.		
L'évaluation des Sociétés et des titres. (perfectionnement).		

LE CALENDRIER DES FORMATIONS.

Sur un simple appel de votre part vous aurez la réponse à toutes vos questions concernant les dates mais aussi les autres informations dont vous aurez besoin.